



FONDATION DES AMIS DU TENNIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

2013-12-31

ACTIF

Encaisse	10 547
Dépôt à terme	9651
Débiteurs	<u>17500</u>
	<u><u>37698</u></u>

PASSIF

Fournisseurs	21000
--------------	-------

AVOIR NET

Surplus	<u>16698</u>
	<u><u>37 698</u></u>


Administrateur


Administrateur

FONDATION DES AMIS DU TENNIS

RÉSULTATS ET SURPLUS POUR L'EXERCISE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

2013-12-31

REVENUS

Dons et activités	51385
Intérêts	<u>98</u>
	51483

FRAIS

Bourses et programmes	66842
Coût d'activités	
Déplacements et représentation	
Fournitures	
Taxes et rapports	<u>109</u>
Frais bancaires	
	66951

EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

-15468

SURPLUS AU DÉBUT

32166

SURPLUS À LA FIN

16698

CONCILIATION BANCAIRE

AU 31 DÉCEMBRE 2013

AU 31 DÉCEMBRE 2013	
SOLDE AU RELEVÉ (compte 90486)	10 795
SOLDE AU RELEVÉ (compte 1039-365)	752

MOINS CHÈQUES EN CIRCULATION

10	1000
----	------

<u>1 000</u>	<u>1000</u>
	<u><u>10 547</u></u>

SOLDE AUX LIVRES AU DÉBUT	5 077
PLUS ENTRÉES DE LA PÉRIODE	51 421
MOINS SORTIES DE LA PÉRIODE	45 951

<u><u>10 547</u></u>

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT DES REÇUS PERDUS OU ABÎMÉS

1. La personne à qui la Fondation a délivré un reçu et qui l'a égaré doit faire parvenir une demande écrite à la Fondation demandant le remplacement de ce reçu en y indiquant la raison. Dans le cas d'un reçu abîmé, la personne doit retourner le reçu abîmé avec sa demande.
2. Dès la réception de cette demande, la Fondation annule le reçu initialement expédié en l'indiquant sur sa copie et prépare un nouveau reçu.
3. La Fondation indique le numéro du nouveau reçu expédié sur la copie du reçu annulé (remplacé par reçu no. xxxx).
4. La Fondation indique sur toutes les copies du nouveau reçu qu'il s'agit d'un reçu qui remplace un reçu annulé qui portait le numéro xxxx (exemple: en remplacement du reçu no. 1234).
5. La Fondation classe la copie de la lettre de demande avec les copies des reçus de la Fondation. Une liste des reçus perdus ou abîmés est gardée à la Fondation.